

Séance du 4 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

Approbation du Budget primitif 2024 Commune - CCAS

L'an deux mille vingt quatre

Le quatre avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme INGLES Martine - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme GAURENNE Sylvie - M. BUL Alain

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 29 mars 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 27 mars 2024, comme suit :

2024 / 0 11

- Commune :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 640 100,94 €	1 640 100,94 €
Section d'investissement	1 503 779,52 €	1 503 779,52 €
TOTAL	3 143 880,46 €	3 143 880,46 €

Extrait du registre

- CCAS :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	13 000 €	13 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du 27 mars 2024,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le budget primitif tel que présenté ci-dessus, pour la Commune et le CCAS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE

